

Trois questions sur...

La formation des jeunes enseignants

Bonne nouvelle : ça bouge enfin côté formation des jeunes enseignants. Si le séisme n'est pas violent en cette rentrée 2013, certaines secousses viennent bel et bien enterrer la dernière réforme en date de 2008 : davantage de pratique, la reconnaissance du métier. Il y a urgence et pour une fois qu'une lueur se profile, on la savoure.



Jean-Louis Auduc, ancien Directeur adjoint de l'IUFM, Chargé de cours à l'université Paris X, à Nanterre, nous explique en quoi consistent les chantiers de cette réforme.

Pouvez-vous résumer les enjeux principaux de la réforme des jeunes enseignants ?

Le point fondamental est avant tout la reconnaissance qu'enseigner, c'est un métier. On assiste à une prise de conscience générale que la fonction de professeur ne s'improvise pas. Pour cela, dès la rentrée 2013, nous allons assister à une réforme progressive de la formation initiale des enseignants.

Bien différente de celle de 2008, celle-ci a pour ambition de lier tout au long des deux ans de formation initiale, maîtrise exigeante d'un savoir et conditions de transmission de ce savoir pour faire réussir les élèves. Elle va permettre aux jeunes enseignants de se former à partir d'une véritable immersion sur le terrain et des allers-retours exercice pratique/analyses de ce qui a été fait, basée sur l'observation de classes dès la première année dans le cadre d'un master professionnel.

On va cesser de les jeter dans une classe sans formation pour les faire rentrer en douceur dans leur nouveau rôle. Par exemple, les enseignants stagiaires, après réussite au concours, bénéficieront désormais d'un service d'une dizaine d'heures qu'ils analyseront par la suite avec leurs tuteurs. On ne sera plus jeté à l'eau sans avoir appris à nager.

La rentrée 2013 s'annonce comme une véritable période de transition. Il y aura trois types de situation dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'Education (ESPE) qui ouvriront en septembre :

- Les personnes reçues au concours 2012, qui seront encadrées par un tuteur dans leur établissement, et bénéficieront d'une décharge de service pour travailler sur leur pratique de l'enseignement. Ils seront en situation de fonctionnaires stagiaires.
- Les étudiants qui ont réussi l'écrit du concours en juin 2013. Ils seront amenés à passer un ou deux jours dans un établissement scolaire à exercer leur métier en étant rémunérés pour ces heures d'enseignement et bénéficieront d'analyses de pratiques et de cours pour préparer l'oral du concours qu'ils passeront en juin 2014. Il s'agit là d'un " concours de transition ".

Enfin, les personnes qui ont passé une licence en juin 2013. Ils vont intégrer l'ESPE et vont donc s'inscrire dans la logique de la réforme. Ils prépareront les épreuves orales et écrites du concours et bénéficieront de stages d'observation. A la rentrée 2014, ils seront fonctionnaires-stagiaires rémunérés tout en exerçant à mi-temps.

Quels sont les bénéfices de cette réforme ?

Pour moi les avantages sont multiples. Les futurs professeurs vont pouvoir travailler dans le cadre de leur formation initiale non seulement à la maîtrise d'un savoir, mais aux différentes modalités possibles de transmission de ce savoir...

Il est fondamental pour un enseignant de connaître dans le cadre de sa formation toutes les composantes de son métier, notamment son rôle au sein d'une équipe, dans l'établissement scolaire et de découvrir qu'être enseignant, c'est aussi être un éducateur. Cela passera donc par des masters professionnels construits dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Ils permettront, je l'espère, d'apporter plus de clarté concernant les compétences requises pour exercer ce métier et répondront aux nombreuses questions et appréhensions qui peuvent s'imposer à un jeune en début de parcours.

Dans le cadre des ESPE, en même temps que le concours, ils obtiendront un master professionnel (Bac + 5), master universitaire, fondamental dans le cadre d'une possible reformation future ou d'un changement de carrière. Tout ceci va permettre de conférer une véritable identité au métier d'enseignant. On ne fait plus cours comme on a pu le faire auparavant, on fait classe pour mettre en situation d'apprentissage des élèves. Le public est de plus en plus hétérogène, d'où l'enjeu primordial de la formation initiale.

Quelles sont les urgences ?

La première est de travailler sur le changement de posture. Ce n'est pas la même chose d'être enseignant et étudiant. Ensuite, il faut former les futurs enseignants à l'évaluation. Il est facile d'évaluer si un jeune a totalement réussi ou a totalement échoué. Le problème aujourd'hui est que beaucoup d'élèves se trouvent dans une situation médiane. Le professeur se doit donc de comprendre le type d'erreurs de ses élèves, leurs possibilités, leurs difficultés.

Il a le devoir de les accompagner, de les mettre en situation de progression, de travailler avec eux pour leur réussite. Autre urgence, le professeur doit apprendre à communiquer avec les familles : donner rendez-vous à une famille, savoir mener un entretien. En somme, il doit apprendre à être le lien entre les parents et l'école. Enfin, le chantier le plus important de cette réforme est la formation continue. Nous avons souffert de beaucoup de retard dans ce domaine.

Après la formation initiale, il faut travailler avec les jeunes enseignants à leur adaptation à l'emploi. Comprenez, l'adaptation au territoire, à la sociologie des publics, aux réalités du terrain d'exercice...

On n'enseigne pas exactement de la même façon, on n'a pas les mêmes possibilités de partenariat lorsque l'on enseigne en Bretagne, en région lyonnaise, dans le sud de la France ou en région parisienne. Car, même s'il sera mieux armé qu'avant avec cette réforme, le jeune professeur ne peut pas tout maîtriser d'un coup concernant les gestes professionnels du métier enseignant.

La formation continue est donc nécessaire. Et ce, notamment, à différents moments de la vie enseignante. Lorsqu'un professeur change de niveau (du collège au lycée ou vice-versa, de la maternelle à l'élémentaire...). Autre enjeu de la formation continue: Permettre de faire régulièrement dans sa carrière un bilan de compétences. Il s'agit là d'un bilan qui permettra aux enseignants -de tout âge et à tout moment de leur carrière- de savoir véritablement où ils en sont. Il s'agit ainsi de permettre aux enseignants de se sentir reconnus dans leur profession,

soutenus par l'institution, de pouvoir valoriser ce qu'ils font. Tous ces points, liés à une revalorisation d'un métier exigeant et difficile, doivent permettre aux professeurs d'être mieux dans leur peau.